



Refuser la construction d' un mur mitoyen en habitat diffus

Par **jbsal82**, le **08/10/2023** à **16:23**

Bonjour

Voilà j'ai accroché la clôture de mon voisin en débroussaillant et j'ai demandé l'intervention de l'assurance qui délègue un expert

Cependant mon nouveau voisin veut refaire sa clôture

Un talus nous sépare mais les précédents propriétaires ont réalisé un fossé en dépis des règles (coup de pelle abrupt)

Un autre voisin lui suggère un mur mitoyen à frais communs

Il me semble qu'on **ne peut pas m'imposer un mur mitoyen** (hors agglomération et pas en lôtissement)

L'effondrement partiel du talus étant dû à des **malfaçons des précédents propriétaires** doit **rester à leur charge** , en particulier sur la construction d'un mur de soutènement

Qu'en pensez vous ? veuillez excuser la longueur du texte

J'attends vos avis car je ne suis pas Juriste Merci de me confirmer ou pas en me donnant votre avis

Merci Bien Cordialement